



Réduction préavis certificat médical

Par **Achan**, le **25/06/2016** à **20:42**

Bonjour, je suis actuellement locataire et depuis peu j'ai de nouveaux voisins. Il s'avère que ces personnes fument et que l'odeur rentre chez moi même quand ils fument dans la cour. Hors je suis asthmatique donc le tabac me gêne beaucoup. Mon médecin me conseille de changer de logement rapidement. Un certificat précisant mes problèmes de santé dû au tabagisme de mes voisins est-il valable pour que je puisse réduire mon préavis à 1 mois et me trouver rapidement un nouveau logement ?

Merci

Par **janus2fr**, le **26/06/2016** à **09:31**

Bonjour,
Votre situation n'est pas simple, car la loi 89-462 prévoit le préavis réduit :
Pour le locataire dont l'état de santé, constaté par un certificat médical, justifie un changement de domicile ;
Or, votre état de santé n'a pas évolué depuis l'arrivée de vos voisin, il est le même qu'avant. Ce n'est donc pas lui qui nécessite un changement de domicile, mais le changement de l'environnement.
A négocier, à mon avis, avec le bailleur au risque de devoir faire trancher la situation par un juge...